

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/L.363/Add.1
30 septembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 28 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Ajouter la Belgique, l'Italie et le Luxembourg à la liste des auteurs du
projet de résolution commun (A/C.2/L.363).
